

tère est élu par l'opinion publique,—et son arrivée au pouvoir peut être due à sa politique en matières tarifaires,—il est certainement fort désirable qu'il ne soit pas gêné dans son travail par une commission qui doit son existence à un Gouvernement antérieur, et il devrait être libre d'établir une commission du tarif qui partage ses opinions. Pour cette raison je voterai en faveur de l'amendement.

M. NEILL: Lorsque la substance de l'amendement que nous discutons présentement a été soumise à la Chambre par amendement à la 2^e lecture du bill, j'ai voté contre ledit amendement et avec le Gouvernement, parce que je ne croyais pas le moment opportun de faire cette proposition, et, comme j'étais d'avis que nous devrions avoir une commission du tarif, j'ai considéré que l'importance de l'amendement n'était pas assez grande pour motiver le rejet du projet à l'étude. Maintenant qu'on le présente en comité, au moment convenable, je suis prêt à l'appuyer.

J'admets que le Gouvernement a raison de prétendre qu'il a un mandat du peuple l'autorisant à relever les tarifs, mais il se peut fort bien que ce mandat lui soit retiré un jour, et je ne veux pas être partie à la création d'une commission tarifaire dont la durée des pouvoirs serait fixée de manière à perpétuer un régime de tarifs élevés longtemps après que le pays aura changé d'opinion à ce sujet et peut-être même après que le parti d'en face aura changé sa politique, car des choses plus extraordinaires que cela sont arrivées dans le passé.

Je n'ai qu'un autre mot à dire sur la composition de la commission. J'ai beaucoup entendu parler de certains de ses aspects, comme du traitement que ses membres toucheront, et on a même laissé entendre dans quelles parties du pays on les choisira; mais on ne nous a pas dit grand'chose de leurs aptitudes. Je profiterai de l'occasion pour soumettre au comité une courte résolution qu'une association de fermiers de la Colombie-Anglaise m'a fait parvenir. Bien qu'il ne s'agisse que d'un groupement local il expose, je crois, les sentiments des cultivateurs de la circonscription que je représente et, j'ai tout lieu de croire, des agriculteurs des autres parties du Canada également. La résolution est présentée par le syndicat local n° 35 de la Wellington United Farmers of Canada, division de la Colombie-Anglaise. Elle se lit ainsi:

Considérant que les divers genres de culture réunis constituent une des plus fortes industries de la Colombie-Anglaise....

Et je devrais dire au Canada aussi.

... Considérant que ces diverses formes d'agriculture ont eu beaucoup à souffrir des tarifs et

[L'hon. M. Rinfret.]

des traités commerciaux insuffisants, qui inondent le marché des producteurs agricoles du Canada et particulièrement de la Colombie-Anglaise de produits importés;

Considérant que l'on n'a pas tenu compte de l'industrie agricole lorsqu'on a abaissé le tarif et conclu un arrangement commercial avec la Nouvelle-Zélande à la suite de négociations avec ce pays...

Je pourrais ajouter l'Australie également.

... Cette organisation demande que les intérêts agricoles soient convenablement représentés dans toute commission du tarif qui sera créée à l'avenir aux fins d'imposer de nouveaux droits tarifaires et taxes, ou de négocier de nouveaux traités commerciaux.

Cette résolution n'est pas rédigée exactement comme il le faudrait dans les circonstances, mais je prie le premier ministre de prendre note de cette suggestion, à savoir, qu'au moins un des membres de cette commission devrait posséder une connaissance approfondie de la culture pratique, non seulement d'une division particulière mais d'un aussi grand nombre de formes de culture que possible. On devrait retenir les services d'un cultivateur sérieux et en faire un membre de cette commission, surtout vu que l'agriculture a une si grande importance au Canada et que le tarif l'intéresse d'une façon vitale.

L'hon. M. LAPOINTE: J'ai fait connaître mon opinion sur ce bill lorsqu'on en a proposé la 2^e lecture; j'ai parlé en même temps sur l'amendement et je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit. Je n'ai pas été surpris d'entendre le premier ministre nous citer la commission du tarif des Etats-Unis comme exemple de ce qu'un tel organisme pouvait accomplir, chaque fois qu'il nous a parlé du présent bill. Mon très honorable ami est obligé de s'inspirer de Washington pour trouver un programme politique. Il ne peut pas aller s'inspirer en Grande-Bretagne, parce que nos amis du sud excellent, ces dernières années, dans la politique qu'il veut inaugurer, et dans le rouage dont il veut se servir pour organiser et exécuter cette politique. Les Etats-Unis sont la citadelle de la haute protection; Washington est la capitale du protectionisme, et il ne faut pas s'étonner que mon très honorable ami soit obligé d'aller y chercher un modèle du rouage nécessaire à l'application de sa politique en ce pays. Mais mon très honorable ami dépasse ceux qu'il veut imiter; l'élève s'aventure plus loin que le professeur, parce qu'aux Etats-Unis on a conservé au moins un semblant d'impartialité dans la constitution de cette commission. L'on a apparemment tenté, de prime abord du moins, d'établir un certain équilibre touchant la manière de voir des divers membres de la